

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**ASSOCIATION
COMMUNALE
DE CHASSE
AGREE DE PALAJA**

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :

06/04/2023

AFFICHAGE EN
DATE DU :

06/04/2023

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

13/04/2023

PAR PUBLICATION
LE :

13/04/2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 011-211102728-20230412-DEL2023_12-DE



N° 2023/12

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CADENEL, CITERNE, CLARES, DUVAL, ESCAX, ETHEVE, FILLAQUIER, GACHET, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, PIVA, SCHNEIDER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON

Excusée : Mme TAFFOREAU

Secrétaire de Séance : Mme SCHNEIDER Jean-Claude

Monsieur le Maire expose,

VU la délibération n° 2022/36 en date du 20 Octobre 2022, par laquelle une subvention exceptionnelle complémentaire, d'un montant de 1.500 euros (mille cinq cents euros), avait été accordée à l'Association Communale de Chasse Agréée de PALAJA,

VU l'oubli de mandatement de cette somme par le Service Administratif de la mairie de PALAJA, sur l'exercice 2022,

Monsieur le Maire propose de reconduire cette décision prise le 20 octobre 2022 et de mandater cette subvention exceptionnelle de 1.500 €, sur l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

VOTES : POUR : 15 ABSTENTIONS : 2 CONTRE : 1

- Donne son accord pour attribuer cette subvention exceptionnelle complémentaire, d'un montant de 1.500 euros,
- Autorise Mr le Maire à procéder au mandatement de cette subvention au profit de l'ACCA de Palaja, sur le budget communal 2023, qui sera prévue sur la ligne budgétaire 65748.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Thierry LECINA**